

Réponse à une demande de
permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1116074/CAN600537/2604038 /
Date : 03/07/2026
Contact : SODRICH Manon

GROUPE PARERA
35 Rue Motta Di Livenza
32600 L'ISLE-JOURDAIN

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	
ORANGE UCI AURA 654 cours du 3e millénaire 69800 SAINT-PRIEST CEDEX	
Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conformément à la PI du 03/07/2026 Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 04/08/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence	
Raccordement client : Oui	
Localisation des Travaux	
15310 ST ILLIDE - RD43.	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau
Commentaires : Création d'un point d'accès client au réseau fibre optique
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 03/08/2026
Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 43

Demande de: PARERA

Objet de la demande: pose d' une chambre L2C ATHD

Commune(s): Saint-Ilvide Lieu-dit : Albart
Dossier : N°1115727

Le 3 juillet 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Mme Manon SODRICH représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

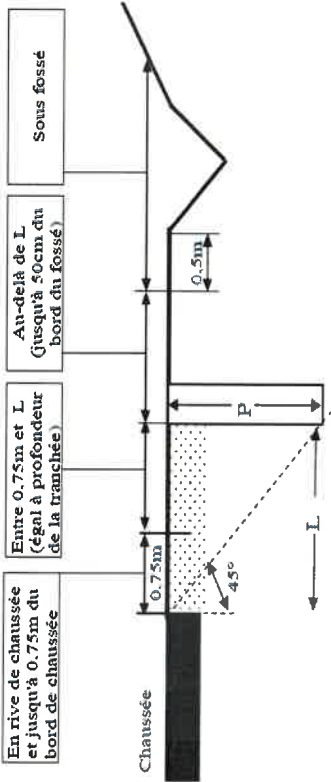
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

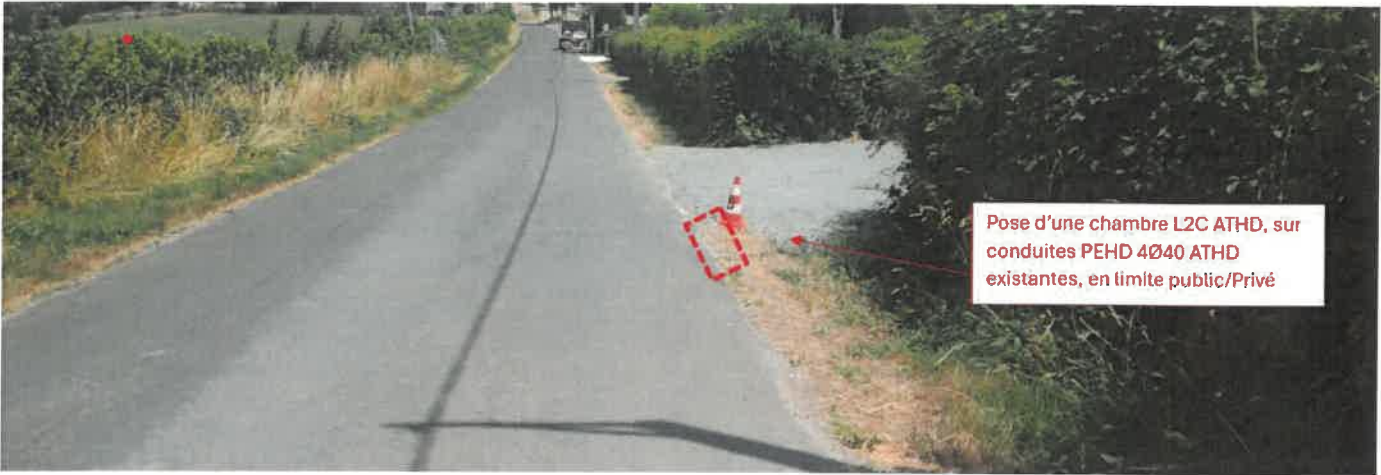
Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous fossé	Sous trottoir
43	Cat 3	Au PR 6+522	G	TT		1m				Schéma 6.2 pose d'une chambre L2C ATHD

- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Fonçage
 - SA= Supports aériens





Pose d'une chambre L2C ATHD, sur conduites PEHD 4040 ATHD existantes, en limite public/Privé

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

